

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00128**

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES  
(PPRM) DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 95

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 18 mai 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170412-D20170012810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170518

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. Gilles ESTABLE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Laurence JUBAN, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Florent PIGEON,  
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION



## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2017**

### **AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM) DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE**

#### **Contexte**

Trois procédures d'élaboration de plan de prévention des risques miniers (PPRM) sont en cours sur le territoire de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole : Vallée de Gier, Vallée de l'Ondaine et Ville de Saint-Etienne (hors Saint-Victor-sur-Loire).

Le PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne a été approuvé par Monsieur le Préfet de la Loire le 08 septembre 2016.

Les plans de prévention des risques miniers ont été institués dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Ils permettent d'assujettir les autorisations de construire à des prescriptions de nature à prévenir les dommages susceptibles d'affecter les constructions en cas de survenue d'un dégât minier (affaissement minier, fontis, etc.).

Le PPRM approuvé vaut servitude d'utilité publique au titre de l'article L.562-4 du code de l'environnement. A ce titre, il doit être annexé aux Plans Locaux d'Urbanisme et aux cartes communales, conformément à l'article R.153-18 et aux articles L.151-43, L.152-7 et L.153-60 du code de l'urbanisme, afin d'être opposable aux demandes de permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol.

#### **La consultation officielle sur le projet de PPRM**

La procédure d'élaboration d'un PPRM prévoit une phase de consultations réglementaires pour recueillir les avis de la Région, du Département, des chambres consulaires, du SDIS, des conseils municipaux des communes concernées et de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole en tant qu'établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (article R.562-7 du code de l'environnement).

Le projet de PPRM de la Ville de Saint-Etienne (hors Saint-Victor-sur-Loire) a été réceptionné pour avis le 31 mars 2017. Le Conseil de Communauté doit se prononcer dans un délai de 2 mois maximum, sinon son avis sera réputé favorable.

Seule la commune de Saint-Etienne est concernée, sans Saint-Victor-sur-Loire qui, pour des raisons de cohérence géographique, a été intégrée par l'Etat au PPRM de la vallée de l'Ondaine.

Le dossier comprend notamment une note de présentation du projet, des plans de zonage et le règlement applicable dans les différentes zones : Rouges (R1, R2, R3 et R4), Bleue

(urbanisée ou potentiellement urbanisable avec aléas faibles) et Bleu foncé (zones d'intérêt stratégiques avec aléas moyens), qui sont indicées en fonction des différents aléas (effondrement, tassement, échauffement, glissement).

Au terme des consultations, un bilan sera établi par les services de l'Etat et le projet de PPRM sera finalisé avant mise à l'enquête publique au second semestre 2017.

L'approbation du PPRM de Saint-Etienne est prévue au premier trimestre 2018.

### **Avis de Saint-Etienne Métropole**

Le projet de PPRM a globalement bien pris en compte les sites d'intérêts communautaires ainsi que les sites à enjeux en matière d'habitat et d'économie, dans le respect des critères définis pour le classement des différentes zones, notamment les zones d'intérêt stratégique (ZIS).

Le règlement est identique à celui du premier PPRM de la périphérie Nord et Est de Saint-Etienne, approuvé le 08 septembre 2016. Certaines remarques émises lors du premier avis de Saint-Etienne Métropole sont donc maintenues.

Une demande particulière est formulée, en lien avec la commune, concernant l'évolution du zonage sur le stade Florent Evrard, actuellement en zone rouge inconstructible dans le projet de PPRM, afin de permettre une éventuelle urbanisation à l'avenir ; à vocation économique.

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré émet un avis favorable sur le projet de PPRM de la Ville de Saint-Etienne (hors Saint-Victor-sur-Loire) avec :**

- **des réserves concernant le projet de règlement, il est demandé un assouplissement ;**
  - o **des dispositions relatives à l'extension des activités économiques dans les zones impactées par un aléa moyen (limitation à 30m<sup>2</sup> au sol), qui ne sont pas adaptées à la réalité des besoins des entreprises (zones R3 et R4),**
  - o **des contraintes relatives à la réhabilitation des bâtiments existants dans les zones impactées par un aléa moyen, hors zone d'intérêt stratégique (zones R3 et R4),**
- **des remarques concernant :**

#### **un secteur à enjeux**

- o **demande de classement du stade Florent Evrard en zone Bleue afin que ce site non urbanisé, mais potentiellement urbanisable, impacté majoritairement par des aléas faibles, puisse trouver une vocation économique dans le cadre de la révision en cours du PLU de Saint-Etienne, et répondre ainsi à la demande de foncier dans ce secteur (parcelles cadastrées section NO n°55, 59 et 60),**

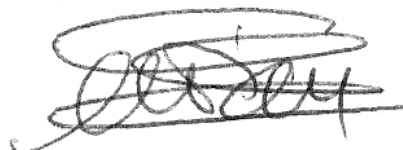
#### **le projet de règlement**

- o **reconsidérer la règle fixant l'obligation de prendre en compte, pour une même construction, les objectifs de performance les plus élevés en cas d'aléas multiples et de zonages différents,**

- bâtiments sinistrés : il serait souhaitable de ne pas contraindre au respect des objectifs de performance la reconstruction partielle, supérieure à 20m<sup>2</sup>, des bâtiments sinistrés pour d'autres causes que l'aléa minier, en zone Bleue du PPRM, dès lors que cette reconstruction ne constitue pas une création de nouvelle surface de plancher.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 3 abstentions.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU